**VILLE D'HENRICHEMONT**
**1 PLACE DE LA MAIRIE**
**18250 HENRICHEMONT**
**☎ 02.48.26.70.04**
mairiehenrichemont@orange.fr

# ARRETE DU 03 juillet 2023
# PORTANT REGLEMENTATION
# DE PERMISSION DE VOIRIE et STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture, au 2 rue de la mairie à Henrichemont, par l'entreprise BONNIN Quentin, 23 rte d'Achères – 18250 HENRICHEMONT avec pose d'échafaudage à partir du 03 juillet 2023 pour une durée de 5 jours
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;
- Vu l'intérêt général ;

## ARRETE :

**Article 1er** : La commune donne permission de voirie à Mr BONNIN Quentin – 23 rte d'Achères à partir du 03 juillet 2023 pour une durée de 5 jours, aux droits des travaux.

**Article 2ème :** Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux du 03 juillet 2023 pour une durée de 5 jours.

**Article 2ème** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 3ème** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Publié sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 03 juillet 2023